

ATTESTATION D'ÉLIGIBILITÉ AU MÉCÉNAT

Je soussigné(e) Madame/Monsieur
représentant(e) légal(e) de l'association.....
domiciliée
.....

certifie que l'association est d'intérêt général à but non lucratif au sens des articles 200-1-b et 238 bis-1-a du Code général des impôts et, à ce titre, est habilitée à émettre des reçus fiscaux.

Pour rappel, sont considérés d'intérêt général les oeuvres ou organismes ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques.

La condition d'intérêt général implique que l'activité de l'organisme ne soit pas lucrative, que sa gestion soit désintéressée et qu'il ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes.

S'agissant de l'activité, il est précisé qu'elle doit être analysée au regard des activités et opérations effectivement réalisées et non au regard de la fin en vue de laquelle elles sont exercées.

Fait à, le

Signature obligatoire